

Expéditions de produits agrochimiques pour application à forfait/par avion lorsqu'il n'y a pas d'installation certifiée

L'Association pour les normes d'entreposage de produits agrochimiques (ANEPA) reconnaît qu'à cause de retards occasionnés par les conditions atmosphériques et les traitements tôt le matin, il peut s'avérer nécessaire d'entreposer des pesticides à l'extérieur d'un entrepôt certifié par l'ANEPA. L'ANEPA permet les applications tôt le matin pourvu qu'on puisse montrer un bon de travail indiquant que tous les produits seront appliqués le jour suivant.

Dans ces cas, les produits agrochimiques doivent être entreposés dans des endroits à l'écart du public et protégés des intempéries, en plus d'avoir des dispositions pour retenir et nettoyer les déversements.

Il importe que l'entrepôt certifié expédie uniquement la quantité nécessaire pour le travail d'une journée pour application à forfait/par avion lorsqu'il n'y a pas d'entrepôt certifié. Si de plus grosses quantités sont entreposées dans ces endroits, et donc pendant la nuit, l'entrepôt certifié d'où sont expédiées les marchandises sera tenu responsable de n'avoir pas respecté les normes de l'ANEPA, ce qui peut entraîner une perte de la certification.